

**DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**  
**ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU**  
**GC/CP**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE VERRIERES-LE-BUISSON**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 FEVRIER 2017**

-----

**ORDRE DU JOUR**

- Installation de Madame Ségolène DE CHABALIER

**DIRECTION GENERALE**

- 1 Election d'un nouvel adjoint au Maire
- 2 Commissions municipales – Modification de leur composition
- 3 Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein des syndicats intercommunaux et à divers organismes

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JOLY, Mme LEGOFF, M. DELORT, Mme CHATEAU-GILLE,  
M. MORDEFROID, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, M. ZAKARIAN,  
Mme LIBONG, Mme KERNY-BONFAIT, Mme CASAL DIT ESTEBAN,  
M. ATTAF, Mme ORSINI, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU,  
M. PANCRAZI, Mme BOULER, M. MILLET, M. TIXIER, Mme DE CHABALIER  
et M. HULIN.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme FOUCAULT à Mme CASAL DIT ESTEBAN  
M. DOSSMANN à M. JOLY  
M. LARNICOL à Mme LEGOFF  
M. DERBANNE à M. DELORT  
M. LEFEVRE à Mme CHATEAU-GILLE  
M. YAHIEL à M. HULIN

**EXCUSÉS**

Mme BARBET  
M. GRISSOLANGE

**ABSENTS :**

M. CHARLES  
M. FOURNIER  
Mme CHAUVEAUD-LAMBLING

**SECRETARE DE SEANCE :**

Mme LIBONG

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JOLY, Mme LEGOFF, M. DELORT, Mme CHATEAU-GILLE, M. MORDEFROID, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, M. ZAKARIAN, Mme LIBONG, Mme KERNY-BONFAIT, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. ATTAF, Mme ORSINI, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, M. PANCRAZI, Mme BOULER, M. MILLET, M. TIXIER, Mme DE CHABALIER et M. HULIN.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme FOUCAULT à Mme CASAL DIT ESTEBAN  
 M. DOSSMANN à M. JOLY  
 M. LARNICOL à Mme LEGOFF  
 M. DERBANNE à M. DELORT  
 M. LEFEVRE à Mme CHATEAU-GILLE  
 M. YAHIEL à M. HULIN

**EXCUSÉS**

Mme BARBET  
 M. GRISSALANGE

**ABSENTS :**

M. CHARLES  
 M. FOURNIER  
 Mme CHAUVEAUD-LAMBLING

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme LIBONG

La séance est ouverte à 20h50 sous la présidence de Monsieur Thomas JOLY, Maire de Verrières-le-Buisson.

**M. le Maire :** Mes chers collègues, je vous ai invités à venir rejoindre notre assemblée pour un Conseil municipal un peu particulier : Cécile DELBECQ qui est venue s'installer avec sa famille il y a quelques années à Verrières-le-Buisson avait choisi notre commune notamment en raison de la qualité de son cadre de vie et de la façon dont on y conduisait la politique, et c'est là qu'elle a souhaité passer du temps avec sa famille. C'est tout naturellement qu'elle est venue rejoindre notre Conseil municipal à l'occasion de son premier mandat, en 2008, et elle a été immédiatement promue au rang de maire-adjointe en qualité de responsable de l'Urbanisme et de l'Habitat.

Je voudrais lui rendre hommage ce soir pour tout ce qu'elle a entrepris pour notre commune, elle a très bien servi l'intérêt des Verriéroises et des Verriérois en travaillant d'arrache-pied sur de très nombreux projets urbanistiques ; elle s'est occupé de la construction de très nombreux logements sociaux qu'on lui doit d'une certaine façon puisque c'est elle qui a accompagné les bailleurs sociaux qui nous faisaient des propositions ; c'est elle qui a pris en main aux côtés de Jean-Marie DERBANNE, - elle avait la main sur tous nos programmes d'AD'AP - la mise en accessibilité tant des bâtiments communaux que des parties privées des établissements recevant du public, etc.

Et puis on lui doit l'élément essentiel de ce début de mandat avec le lancement de notre P.L.U. qu'elle a mené d'une main de maître.

Pour tout cela, je voudrais en mon nom personnel, Cécile, et au nom de toute l'équipe municipale à laquelle je me permettrai d'associer notre opposition, et je vois avec bonheur que Vincent HULIN opine du chef, saluer tout le travail que tu as accompli en te faisant un tonnerre d'applaudissements.

(Applaudissements nourris)

Merci Cécile. Après ce mot introductif, je vais demander s'il y a une candidature pour assurer le rôle de secrétaire de séance ; j'en ai reçu une en la personne de Magali LIBLONG. Est-ce qu'il y a une autre candidature ?

**(Aucun autre candidat ne se présente. Il est procédé à un vote à main levée : Magali LIBONG est élue à l'unanimité.)**

(Appel nominal par Mme Magali LIBONG).

**M. le Maire** : Merci. Le premier point à l'ordre du jour est bien évidemment de souhaiter la bienvenue dans notre conseil à Ségolène DE CHABALIER qui mécaniquement, dans l'ordre du tableau de la liste que j'ai eu l'honneur de conduire aux dernières élections municipales, vient non pas pour remplacer mais pallier l'absence de Cécile au sein de notre conseil.

Donc Ségolène, nous te souhaitons la bienvenue et merci d'avoir accepté de rejoindre notre équipe. Et félicitations à toi.

(Applaudissements)

## **DIRECTION GENERALE**

### **1. Election d'un nouvel adjoint au Maire**

**M. le Maire** : L'ordre du jour appelle l'élection d'un nouveau ou d'une nouvelle maire-adjointe pour prendre les fonctions qu'occupait Cécile et être en charge des problématiques de l'urbanisme et de l'habitat sur notre commune. J'ai à vous proposer la candidature de Karine CASAL DIT ESTEBAN.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? S'il n'y en a pas, nous allons procéder au vote, c'est un vote à bulletin secret, je vous demanderai de vous conformer à cette formalité. Bien évidemment ceux qui ont un pouvoir votent deux fois.

**1. Il est procédé à un vote à bulletin secret : Vincent HULIN et Ségolène DE CHABALIER sont désignés scrutateurs : Madame CASAL DIT ESTEBAN est élue Maire-Adjointe par 26 voix pour et 2 bulletins nuls. Applaudissements.**

**M. le Maire** : Et donc je demande à Karine d'avoir la gentillesse de s'occuper pour notre commune de l'urbanisme et de l'habitat, félicitations.

Karine est notre neuvième adjointe, tous les autres élus remontent d'un cran, la disposition des places va donc évoluer, j'ai un immense plaisir de te faire revêtir, Karine, cette écharpe.

Monsieur le Maire remet l'écharpe de maire-adjointe à Mme CASAL DIT ESTEBAN (applaudissements).

**M. le Maire** : Je voudrais, avant d'examiner le second point à l'ordre du jour, informer le Conseil municipal qu'à l'occasion de ces évolutions au sein de notre assemblée, j'ai décidé de désigner comme conseillère déléguée Rozenn BOULER et de lui demander de s'occuper désormais des dossiers dont Karine avait précédemment la charge, c'est-à-dire tout ce qui a trait au logement, et j'entends désormais le logement au sens large, c'est-à-dire y compris le patrimoine non social de la ville de Verrières, et je t'adresse, Rozenn, mes plus vives félicitations pour en avoir accepté la charge.

(Applaudissements)

Je considère que le travail accompli par Rozenn a été excellent dans ses précédentes fonctions en charge de la circulation et du stationnement, qu'elle a conduit de main de maître une étude extrêmement précieuse pour organiser notre travail sur ces deux questions-là, que le dossier ne se referme pas comme si désormais on ne s'en préoccupait plus mais que la route est tracée, les objectifs sont posés, il s'agit essentiellement aujourd'hui de questions liées à la concertation sur les points noirs qui ont été identifiés, et derrière des travaux à réaliser ; et il appartiendra désormais à Jean-Louis DELORT de faire en sorte, bien évidemment avec Caroline FOUCAULT, que des étapes de concertation soient menées à bien pour qu'ensuite de cela il y ait des réalisations de travaux et que ces points noirs disparaissent de nos cartes. Voilà ce qui t'attend aujourd'hui, Jean-Louis.

Et puis j'ai pris une deuxième décision : c'est de confier à François PANCRAZI la charge du budget communal à travers une délégation aux finances et donc François rejoint le cercle des conseillers délégués en étant en charge de cette partie de notre activité qui n'est pas des moindres, François bon courage !

(Applaudissements).

## **2. Commissions municipales - Modification de leur composition**

### **- Commission Travaux – Voirie et Bâtiments**

**M. le Maire** : Je vous propose aussi la candidature de Ségolène de CHABALIER. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? *(Non)*

**(Vote à main levée : Madame Ségolène de CHABALIER est élue à l'unanimité à la commission Travaux – Voirie et Bâtiments).**

### **- Commission Urbanisme et Habitat**

**M. le Maire** : Je vous propose la candidature de notre collègue Ségolène de CHABALIER ; pas d'autres candidats ? *(Non)*

**(Vote à main levée : Madame Ségolène de CHABALIER est élue à l'unanimité à la commission Urbanisme et Habitat).**

### **- Commission Accessibilité et Handicap**

**M. le Maire** : Je vous propose la candidature de Karine Casal DIT ESTEBAN, est-ce qu'il y a d'autres candidats ? *(Non)*

**(Vote à main levée : Madame Karine Casal DIT ESTEBAN est élue à l'unanimité à la commission Accessibilité et Handicap).**

**- Commission Logement**

**M. le Maire** : Nous allons donc procéder à un vote à main levée et je vous proposerai pour exercer la parole de la majorité municipale au sein de la commission Logement de demander à Rozenn BOULER d'y siéger.

**(Vote à main levée : Madame Rozenn BOULER est élue à l'unanimité à la commission Logement.)**

**3. Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein des syndicats intercommunaux et à divers organismes**

**M. le Maire** : Il s'agit maintenant de désigner nos collègues qui seront en charge dans les différentes représentations et commissions des postes qu'occupait précédemment Cécile, et donc si vous en étiez d'accord sur le principe, je vous inviterais à faire un vote à main levée. Est-ce qu'il y a un collègue qui souhaite que nous procédions à un vote à bulletin secret ? Ce qui est parfaitement faisable, ça nous prendra simplement trois quarts d'heure. Personne ne le demande ? Merci.

**M. le Maire** : Nous avons cinq représentations à désigner dont trois dans des syndicats que nous connaissons bien et qui nous sont proches :

**- Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB)**

**M. le Maire** : Je vous propose la candidature de Karine Casal DIT ESTEBAN, y-a-t-il d'autres candidats ?

Monsieur HULIN se présente.

**(Vote à main levée : M. HULIN obtient 2 voix, Mme Casal DIT ESTEBAN obtient 26 voix.** Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN est élue à la majorité en tant que membre titulaire au sein du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB).

**- Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre (SYB)**

**M. le Maire** : Je vous propose la candidature là aussi de Karine CASAL DIT ESTEBAN, est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

Monsieur HULIN se présente.

**Vote à main levée : M. HULIN obtient 2 voix, Mme Casal DIT ESTEBAN obtient 26 voix.** Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN est élue à la majorité en tant que membre titulaire au sein du Syndicat intercommunal de l'Yvette et de la Bièvre (SYB)

**- Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre (SIAB)**

**M. le Maire** : Il s'agit du SIAB qui est le syndicat qui s'occupe de la Vallée de la Bièvre version patrimoniale, je propose la candidature de Karine CASAL DIT ESTEBAN, y-a-t-il d'autres candidatures ?

Monsieur HULIN se présente.

**Vote à main levée : M. HULIN obtient 2 voix, Mme Casal DIT ESTEBAN obtient 26 voix.** Madame Karine Casal DIT ESTEBAN est élue à la majorité en tant que membre titulaire au sein du Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre (SIAB).

**- Forum Métropolitain du Grand Paris**

**M. le Maire** : Il s'agit de l'ex Métropole, je suis titulaire à cet organisme-là, il s'agit de désigner un ou une suppléante et en l'occurrence je vous proposerai la candidature de Rozenn BOULER, y-a-t-il d'autres candidats ?

(Monsieur Hulin se présente)

**Vote à main levée : M. HULIN obtient 2 voix, Mme BOULER obtient 26 voix.** Madame Rozenn BOULER est élue à la majorité en tant que membre suppléant au sein du Forum métropolitain du Grand Paris.

**- Conseil d'Etablissement du Foyer des Aulnaies**

**M. le Maire** : Nasser ATTAF siégeait aux côtés de Cécile, il s'agit de faire notre deuxième désignation à ce Foyer, c'est la candidature de Rozenn qui vous est proposée. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

Monsieur HULIN se présente.

**Vote à main levée : M. HULIN obtient 2 voix, Mme BOULER obtient 26 voix.** Mme BOULER est élue à la majorité en tant que membre suppléant au sein du Conseil d'établissement du Foyer des Aulnaies.

**M. Le Maire** : Je vous félicite, mes chers collègues, de vos désignations dans ces différentes commissions et représentations.

Nous arrivons au terme de notre ordre du jour de ce soir, je vous remercie de votre participation et je laisse la parole à Karine si elle souhaite s'exprimer.

**Mme CASAL DIT ESTEBAN** : Je ne ferai pas un grand discours, juste un grand merci, je suis très heureuse de me retrouver maire-adjointe, je continuerai le travail de Cécile, je le ferai le mieux possible à vos côtés. Et nous vous invitons tous au verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h15.

**Le Maire,  
Vice-Président de Paris-Saclay,**



**Thomas JOLY**

Affiché conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret n°93.1121 du 20 septembre 1993, "le dispositif des délibérations du Conseil municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- *consultable*, sur place à titre gratuit.

- *communicable*, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.